

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-02_66_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2° /66-07

Séance du 13 juillet 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue subvention de 14 000 € à la Commnauté de Communes d'Altkirch pour la rénovation d'un local pour l'Office de Tourisme d'Altkirch
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 95212, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions